



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE  
FORMATION ET RECHERCHE  
EN TRAVAIL SOCIAL



En partenariat avec



## FICHE FORMATION

**LES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE DOIVENT ASSURER AUX USAGERS UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE DE QUALITÉ, FACILITER L'EXPRESSION, LA SATISFACTION DES BESOINS, L'ACCÈS AUX DROITS ET L'EXERCICE EFFECTIF DE LA CITOYENNETÉ.**



### La profession

Les directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale orientent, élaborent et conduisent l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Ils exercent leurs missions et assument les responsabilités confiées par délégation de la personne morale, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Ils créent et sont garants des conditions d'un accompagnement des usagers individualisé, de qualité et respectant leur consentement libre et éclairé.

Le CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale) atteste des compétences nécessaires pour exercer les fonctions suivantes :

- Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service
- Management et gestion des ressources humaines
- Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service
- Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

### L'exercice professionnel

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est un salarié employé par des associations ou des organismes publics œuvrant dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Le champ offre de grandes perspectives d'emploi de par sa diversité (CHRS, établissements médico-sociaux pour enfants et adultes, maisons de retraite, chef de projet, politique de la ville...).

Les conditions d'emploi varient selon l'organisme employeur et son statut. Les salaires et la carrière sont déterminés par des conventions collectives.

**CAFDES**

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT  
OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE**

**Siège social**  
IMF, 50, rue de Village  
CS 20109  
13294 Marseille cedex  
tél. : 04 91 24 61 10  
fax : 04 91 47 52 15  
imfinfos@imf.asso.fr  
[www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr)

**Unité de formation Marseille**  
IMF, 13, rue Chape  
CS 20109  
13294 Marseille Cedex  
tél. : 33 (0)4 91 36 51 30  
fax : 33 (0)4 91 36 51 39  
unite.chape@imf.asso.fr

**Unité de formation Avignon**  
IMF, Hamadryade - Bat B  
55 allée Camille Claudel - BP 71226  
84911 Avignon cedex 9  
tél. : 33 (0)4 32 40 41 80  
fax : 33 (0)4 32 40 41 88  
unite.vaucluse@imf.asso.fr

**Antenne de formation Arles**  
IMF, 12 chemin du Temple  
13200 Arles  
tél. : 33 (0)4 90 99 08 74  
unite.arles@imf.asso.fr

## Les conditions d'admission

---

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ;
- être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ;
- être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

***La formation est ouverte aux candidats ayant passé avec succès les épreuves de sélection (une épreuve écrite et une épreuve orale). Elles sont organisées par les établissements de formation agréés adhérents au réseau UNAFORIS.***

## Les modes d'accès

---

La formation est accessible :

- en **formation initiale** (voie directe), financée par certains Conseils régionaux,
- en **situation d'emploi**, financée par l'employeur,
- dans le cadre de la **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

## La formation

---

\* **Durée : 30 mois maximum.**

\* **Formation théorique** : 700 heures.

Pour les titulaires du CAFERUIS et du DEIS, des dispenses de formation sont prévues par les textes.

\* **Formation pratique** : 510 heures.

\* **Contenu de la formation**

La formation est organisée autour de quatre Domaines de Formation :

- DF 1 - Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service
- DF 2 - Management et gestion des ressources humaines
- DF 3 - Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou de service
- DF 4 - Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

**A NOTER** : Des **allègements de la durée de la formation pratique** peuvent être réalisés en fonction des parcours des candidats.

## La certification

---

La formation est sanctionnée par un **diplôme d'Etat** délivré au nom de la Direction générale de la cohésion sociale par le directeur de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

La certification est organisée de la façon suivante : chacun des domaines de compétence est validé par un contrôle continu et par une épreuve.

1- Trois épreuves organisées par l'EHESP :

- une épreuve relative à l'élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service ;
- une épreuve relative au management et à la gestion des ressources humaines ;
- une épreuve relative à la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service.

2- Une épreuve relative à l'expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire organisée par l'établissement de formation.

## Inscription

---

Le dossier d'inscription à la sélection doit être composé :

- D'une fiche d'inscription à la sélection
- D'une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- D'une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers
- D'un curriculum vitae
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels (accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou par le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger)
- D'une note de 4 pages minimum à 6 pages maximum (en 3 exemplaires papier) rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devront être présentées :
  - un exposé des motivations
  - une mise en perspective de son parcours professionnel et de formation
  - une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale
- Du règlement des frais de dossier et des frais de sélection par chèque bancaire libellé à l'ordre du centre de formation
- D'une attestation signée par l'employeur, pour les candidats assurant la fonction de direction d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale et médico-sociale

En raison du caractère national de la sélection, les dates de sélection sont fixées chaque année. Il vous est recommandé de consulter le site internet de l'IMF pour connaître les dates de dépôt du dossier et des sélections.

Le dossier complet doit être adressé par envoi recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 30 janvier à minuit (cachet de la poste faisant foi) ou remis contre récépissé dans un centre de formation enregistré appartenant à l'inter centres.

Tout dossier arrivant après la date de la clôture de réception des pièces ou incomplet ne pourra pas être pris en compte.

## Coût de la sélection

---

Les tarifs des frais de sélection CAFDES sont fixés chaque année, au plan national par l'UNAFORIS

- Frais sélection (écrit + oral) : 330 euros
- Frais sélection (oral)\* : 170 euros

Sur ces 2 montants 50 Euros sont gardés pour les frais de dossiers

\* Les candidats justifiant d'un diplôme de niveau I sont dispensés de l'épreuve écrite de sélection.

## Coût de la formation

---

- **Parcours complet – 700 heures théoriques : 13 300€**
- **Parcours pour une personne titulaire du CAFERUIS – 504 heures théoriques : 9 576€**
- **Parcours pour une personne titulaire du DEIS – 350 heures théoriques : 6 650€**
- **Auto-financement possible, nous contacter**

## Site de formation

---

### IMF Avignon

55 Allée Camille Claudel  
Hamadryade Bâtiment B - 84140 Montfavet

## Contacts

---

- **I.C.O.** 50, rue de Village - 13006 Marseille - 04.91.24.61.12 - [imfinfos@imf.asso.fr](mailto:imfinfos@imf.asso.fr)  
**Du Lundi au Vendredi : 8h 30 - 12h 30 / 13h00-17h 30 (sauf vendredi 17h00)**
- **Responsable de formation : Christine LORENZI COLL**  
[c.lorenzi@imf.asso.fr](mailto:c.lorenzi@imf.asso.fr) / 06.20.21.84.20
- **Assistante pédagogique : Eglantine AGENEAU**  
[e.ageneau@imf.asso.fr](mailto:e.ageneau@imf.asso.fr) / 04.32.40.41.80

## Informations plus

---

Consultez et/ou télécharger sur notre site internet : <http://www.imf.asso.fr>

- Calendrier de la formation
- Les textes officiels

\* Décret n°2007-577 du 19 avril 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

\* Arrêté du 5 juin 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

\* Circulaire N°DGAS/SD4A/2007/310 du 06 août 2007 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

\* Protocole de mise en œuvre du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale - Dispositif 2007 - en date du 21 octobre 2009